

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ TECHNIQUE SÉANCE DU 20 JUIN 2019

---oOo---

Jeudi 20 juin 2019, à 14h00, en salle des séances plénières, s'est réuni le Comité technique départemental sous la présidence de Mme Véronique MIQUELLY, Conseillère départementale.

I – REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ

Membres du Conseil Départemental

Membres titulaires

Mme Véronique MIQUELLY, Conseillère départementale

Mme Marie-Pierre CALLET, Vice-Présidente du Conseil départemental

Membres suppléants

M. Jean-Marc PERRIN, Conseiller départemental

Fonctionnaires

Titulaires

M. Hugues DE CIBON, Directeur général des services par intérim

M. Philippe DE CAMARET, Directeur général adjoint de l'équipement et du territoire

M. Jean-Frédéric GUBIAN, Directeur des ressources humaines

Mme Anne DENIEUL-LEFORT, Directrice générale adjointe de l'administration générale

M. Jean GRATALOUP, Directeur juridique

Suppléants

Mme Christiane BARONE, Directrice adjointe des ressources humaines

Mme Annie RICCIO, Directrice des territoires et de l'action sociale

Mme Sophie MASSELIN, Directrice des services généraux

II – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Syndicat CFTC

Titulaires

M. Patrick CAPONE

Mme Nathalie JAMME

Suppléants

Mme Nadine BOYER

Mme Farida BOUZID

Syndicat CGT

Titulaires

Mme Valérie MARQUE

M. Jean-François GAST

M. Éric JANOYER

Suppléants

M. Laurent PONSON

Syndicat FO

Titulaires

M. Nicolas VALLI
M. Louis FERNANDEZ
M. Henri AIME
Mme Eliane CLEUET
Mme Virginie PERAT

Suppléants

M. Vincent VOISIN
M. Franck TARDIEU
M. Claude POITEVIN

Syndicat FSU

Titulaire

M. Bruno BIDET

Suppléant

Mme André NARJOZ

Syndicat UNSA

Titulaire

M. Patrick CAMPAGNOLO

Participent également à la réunion

Experts désignés par l'administration

M. Marc LAPORTE et Mme Sophie GEBELIN-BOUTROY sont désignés experts sur le rapport « ajustement de l'organisation du service gestion immobilière » de la direction des études, de la programmation et du patrimoine, DGAET

M. Jean-Loup SOTTY est désigné expert sur le rapport « ajustement de l'organisation du Service Maintenance des Bâtiments » de la direction de la maintenance et de l'exploitation, DGAET

Mme Noële GAZANHES est désignée expert sur le rapport sur « ajustement de l'organisation du service finances et comptabilité et changement d'intitulé de la direction » de la direction des marchés et de la comptabilité, DGAET

Mme Isabelle MARTEL est désignée expert sur le rapport « ajustement de l'organigramme du Laboratoire Départemental d'Analyses », DGASDT

M. Pierre MALLET est désigné expert sur le rapport « ajustement de l'organisation de la direction de l'environnement des grands projets et de la recherche », DGASDT

M. Alain GAGLIANO est désigné expert pour le dossier « ajustement de l'organisation de la direction des finances », DGS

MM Henri SANCHEZ et Bernard RENIER sont désignés pour le dossier « ajustement de l'organigramme du service de l'action sociale » de la direction des ressources humaines, DGS

Mme Muriel JULIEN est désignée pour le dossier « astreintes et permanences : actualisation du périmètre » de la direction des ressources humaines, DGS

M. Sébastien CARAMANNO est désigné pour le dossier « télétravail : élargissement du dispositif » de la direction des ressources humaines, DGS

Experts désignés par les syndicats

Pour la CGT, Mme Nassera SHINESHEN est désignée sur le dossier « télétravail : élargissement du dispositif » et Mmes Fathia SAAD et Chitine DEL CHIAPPO sur le dossier « ajustement de l'organisation de la direction des finances ».

Pour FO, Mme Nathalie MOURADIAN et Monsieur Frédéric BRETENET sont désignés experts sur l'ensemble des dossiers.

Pour FSU, Mme Claudine AMOROS est désignée expert sur l'ensemble des dossiers.
Pour UNSA, M Christopher DECAVALLAS est désigné expert sur l'ensemble des dossiers.

Le quorum étant atteint, Mme Véronique MIQUELLY déclare la séance ouverte, liste les points inscrits à l'ordre du jour et enregistre la désignation de Mme Nathalie JAMME (CFTC) comme secrétaire de séance.

Déclaration liminaire

M. Jean-François GAST (CGT) : Nous aurions souhaité que l'ordre du jour comporte les éléments sur le plan de déplacement de la collectivité. En effet, le 7 juin, la collectivité, à l'appel du Préfet de Région, a signé un plan sur la qualité de l'air avec, notamment, l'élaboration d'un plan d'urgence transport déterminant une zone à laquelle appartient l'HD13. Nous attendions aussi, à l'ordre du jour, le plan de formation 2020-2021 ; ce plan de formation, dans le cadre du PADC, était en retard en termes de programmation et de déroulé. Nous n'avons toujours pas fait le point sur ce sujet, alors que la mise en place d'un nouveau dispositif de CPF ainsi qu'un nouveau règlement était prévu en 2019. Nous aurions souhaité aborder la question des locaux qui concerne l'HD13 mais aussi la Bibliothèque Départementale, dont certains demandent le déménagement. Enfin, Mme la Présidente, nous avons été stupéfaits de découvrir ce mail envoyé aux agents de la Collectivité, dans le cadre d'une communication en marge de nos préoccupations quotidiennes. Enfin, les ordres du jour du CT doivent correspondre aux besoins des élus, des directions mais aussi des syndicats. Il en va de leur validité et de leur crédibilité.

M. Patrick CAPONE (CFTC) : L'ensemble du personnel de la collectivité a reçu ce mail et nous avons été désagréablement surpris (accent marseillais, stéréotypes).

Mme Véronique MIQUELLY : Je n'ai pas vu ce document, mais peut-être s'agissait-il d'humour décalé. M. DE CIBON va vous répondre.

M. Hugues DE CIBON : M. GAST, sur le plan de déplacement, nous constatons un retard, lié aux multiples activités développées sur tout le territoire en matière de mobilité et de transport ; nous testons des dispositifs, des primes pour l'acquisition de véhicules électriques... C'est un vaste chantier sur lequel nous vous apporterons des réponses le plus rapidement possible. Les locaux représentent également un vrai chantier, de nombreux déménagements ont été organisés, sont en cours ou seront organisés dans les prochains mois. La relocalisation de la direction des routes et des ports va permettre de poursuivre le processus. Nous continuerons à vous apporter des éléments de réponse. Enfin, je n'ai pas vu le mail dont il vient d'être question. Ceci dit, le principe de la communication est de faire savoir ; et manifestement, vous savez tous qu'il va y avoir un nouveau site intranet !

M. Jean-Frédéric GUBIAN : Concernant la communication, je rejoins M. DE CIBON. J'ai lu ce mail et je dois dire que j'ai souri. Vous savez tous que le 25 juin, le nouvel intranet sera disponible et j'espère qu'il donnera satisfaction à tous les membres du personnel. Pour ce qui est de la formation, nous vous avons déjà présenté le PADC, et nous vous présenterons ultérieurement la nouvelle formule. Dans ce cadre, si vous souhaitez que certains points soient abordés, je vous remercie de nous en faire part.

Approbation du procès-verbal du CT du 27 mars 2019

Mme Véronique MIQUELLY : Y a-t-il des remarques ?

M. Jean-François GAST (CGT) : Page 15, il conviendrait de mettre entre guillemets « foyer d'islamisme » au Collège Saint-Andiol. Il s'agit d'une boutade, une illustration imagée de la part de notre camarade M. CANU.

Mme Valérie MARQUE (CGT) : Lors de ce CT, nous avons adopté le dossier portant sur la création de l'espace accueil enfants. Avez-vous avancé sur cette création ? L'engagement avait été pris de travailler sur le contenu de cet espace et le futur règlement RTT.

Mme Véronique MIQUELLY : Ces points ne sont pas à l'ordre du jour, nous devons approuver la retranscription fidèle des échanges.

Mme Claudine AMOROS (FSU) : Les échanges sont très bien retranscrits, la question posée concerne le suivi des engagements pris en CT. On profite de l'approbation du procès-verbal pour faire le point sur ce suivi. L'engagement avait été pris pour que les organisations syndicales soient associées à la mise en place de cet accueil-enfants, à l'élaboration du protocole RTT, des missions.

Mme Véronique MIQUELLY : Très bien, vos demandes figureront au procès-verbal de la séance d'aujourd'hui.

VOTE

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Direction des Services Généraux

- Ajustement de l'organisation de la Direction des Services Généraux

Mme Sophie MASSELIN : Dans la continuité des dispositions validées en CT le 21 juin 2018, de nouveaux ajustements de l'organigramme sont proposés afin de poursuivre la mise en œuvre des différentes stratégies et de l'adaptation de l'organisation des services à l'évolution de la charge de travail. Il est envisagé la création d'un poste d'architecte-conseil, par redéploiement interne, directement rattaché au directeur des services généraux, afin d'assurer le pilotage et la coordination des opérations de déménagement internes à l'HD13 et hors HD13, et d'apporter l'expertise nécessaire à la mise en œuvre des projets d'aménagement et d'affectation des locaux. Les services concernés au sein de la DSG sont, le PHYDEV, le SAGEFD et le STSS. Cette transversalité justifie le rattachement à la direction.

Le PHYDEV s'est engagé dans une démarche de traitement des demandes en mode « centre de service ». Il est déjà partie prenante de cette démarche par le biais de la plateforme # 1 ; dans ce cadre, la direction renforcera l'équipe d'un troisième agent et désignera en son sein un responsable pour accompagner les évolutions liées à la mise en œuvre de ce projet de traitement des demandes. Par ailleurs, face à l'évolution de la réglementation en matière de traitement des déchets, notamment depuis la mise en œuvre du RGPD, le PHYDEV doit envisager des dispositifs de collecte et de traitement adaptés à l'usage des agents du CD13 et développer l'activité dans le traitement de problématiques spécifiques liées à l'hygiène ; punaises de lit, gale... Pour répondre à cet objectif, il est envisagé la possibilité de renforcer l'équipe du secteur

« hygiène et déchets » d'un agent supplémentaire et de créer la fonction d'« adjoint au responsable de secteur ».

Pour le Service du Parc Automobile, par souci de cohérence et afin d'homogénéiser la structure, il est proposé de créer la fonction de responsable d'équipe dans la cellule Partag'auto, constituée de 4 agents, et la cellule budget, marchés, contrôle de gestion, laquelle devient la cellule administrative, budget, contrôle de gestion et qui accueille en renfort un agent de gestion administrative, actuellement affecté dans la cellule investissement.

Concernant le SAGEFD, service très impliqué et impacté par la mise en œuvre de projets immobiliers importants, pour répondre aux besoins d'équipements des nouveaux sites, il est proposé de réviser la structuration de ce pôle et de créer 3 champs de compétences distincts, dont 2 cellules sous la responsabilité d'un encadrant :

- Cellule grands projets et aménagements de nouveaux sites ;
- Cellule achat et gestion de demandes courantes.

La mission « maintenance et déménagement » serait maintenue en l'état. En outre, dans un souci d'homogénéisation par rapport à d'autres services, il est proposé de redéfinir les 5 structures actuellement identifiées en pôles en « secteurs » à part entière et de renommer les encadrants « responsables de secteurs ».

Concernant le Service de l'Impression, où le pôle PAO, compte tenu de son haut niveau de professionnalisation, a permis d'internaliser d'importants travaux d'impression (cartes collégiens, kits scolaires, journal du centenaire...), il est proposé de structurer ce secteur en prenant en compte l'évolution de ses missions et de sa charge de travail et, partant, de créer la fonction de responsable d'équipe.

S'agissant du SCAM, organisé en 5 pôles clairement identifiés (courrier central, accueil physique, accueil téléphonique, réservation des salles, manifestations), il est proposé de créer un pôle supplémentaire, le pôle secrétariat-comptabilité, composé de 4 agents sous la responsabilité d'un responsable d'équipe. Celui-ci aura la capacité d'encadrer et de former les nouveaux agents. Pour le Service de la Documentation, il est envisagé de transférer la médiathèque ; ce transfert fera l'objet d'une présentation de la DRH.

Il convient de préciser que, pour ces ajustements d'organisation, les mouvements d'effectifs sont réalisés à partir des postes vacants à l'effectif global de la DSG ou issus de transformation de postes. Pour répondre à certaines questions soulevées en pré-CT, notamment sur le nombre total de postes par rapport au précédent organigramme, nous sommes passés de 421 postes en juin 2018 à 423 postes aujourd'hui - moins 3 postes de catégorie B, plus 5 postes de catégorie C. Nous sommes donc sur des transformations de B et C et un redéploiement de postes de C non remplacés au moment de départs à la retraite.

Par ailleurs, sur l'ensemble des effectifs de la DSG, les effectifs sont les suivants : 20 postes de contractuels, 19 catégories C et 1 catégorie B, mais ce dernier poste ouvert n'a pas été pourvu.

Mme Véronique MIQUELLY : Très bien. Y a-t-il des questions ? M. BIDET.

M. Bruno BIDET (FSU) : Mme la Présidente, je vais d'abord revenir sur la séance CT du 21 juin 2018, qui avait permis à la DSG de modifier son organisation. Sur toutes nos revendications, très peu ont été retenues et nous le déplorons. La seule demande qui a été satisfaite est le passage du responsable d'équipe propreté à responsable de secteur. Nous vous remercions, Mme MASSELIN, l'agent concerné est très heureux.

Au sein de la DSG, des services sont composés de pôles, de cellules ou de secteurs. La FSU souhaite qu'une désignation unique soit choisie soit pôles, cellules ou secteurs. Notre demande devrait être facile à satisfaire. Nous proposons que tous les responsables soient des responsables de secteur, et que l'on supprime les 2 autres appellations, qui ne sont pas en adéquation avec les autres services.

Le PHYDEV a énormément de responsabilités puisque ce service intervient en matière de propreté et d'hygiène sur les nombreux sites et espaces verts. Nous comprenons votre volonté

d'affecter un adjoint au responsable de secteur de l'hygiène et des déchets, mais nous sommes tout à fait favorables à ce qu'il en soit de même pour le responsable propreté, qui gère environ une douzaine d'agents et beaucoup de marchés publics — pour un total de près de 7 millions d'euros.

Concernant la cellule de traitement des demandes, gérant un nombre considérable de procédures « dièse », nous demandons également que le responsable d'équipe soit sur un poste de catégorie B. Les demandes en termes de propreté, espaces verts et hygiène sont en effet extrêmement nombreuses. Nous saluons le fait que la direction ait pris en compte l'augmentation du volume de traitement des déchets et du tri sélectif. Il convient, en effet, que la collectivité prenne en compte des nombreux problèmes qui existent dans les MDS, dans les pôles insertion, dans les secteurs sociaux en général. Par exemple, pour régler certaines problématiques d'hygiène et de propreté, nous suggérons de ne plus acheter de fauteuils ou des sièges recouverts de tissu, notamment ceux destinés aux usagers, mais des fauteuils recouverts d'un revêtement lessivable. Lors d'un récent CT, nous avons demandé que sur les organigrammes soient répertoriés le nombre de contractuels. Nous espérons une nouvelle fois que cette demande sera acceptée par la DRH.

Mme Véronique MIQUELLE : Très bien. Mme JAMME, vous avez la parole.

Mme Nathalie JAMME (CFTC) : Nous saluons l'effort de cette direction de nommer sur place, avec, on l'espère, un accès à la promotion, les responsables de secteurs. Je rejoins toutefois le point de vue de mon collègue sur les dénominations, sachant que les services, cellules, pôles ou secteurs en question sont composés de 2 ou 15 personnes.

M. Nicolas VALLI (FO) : L'ajustement d'organigramme qui est présenté est cohérent. Pour le SAGEFD, une concertation a été organisée avec tous les agents. Ces derniers sont satisfaits puisqu'il est tenu compte des besoins actuels et de la nécessité de valoriser les missions. Cependant, nous aimerions, comme nos collègues, avoir quelques éclaircissements sur les dénominations qui mériteraient d'être simplifiées.

M. Jean-François GAST (CGT) : Nous prenons note des éléments complémentaires qui ont été apportés à la connaissance du CT. Néanmoins, il est question en page 2 d'enjeux et d'objectifs définis ; or, nous n'avons pas eu d'explication à ce sujet. Concernant les dénominations, si la Direction Générale, la DRH et les directeurs nous avaient expliqué l'objectif stratégique et managérial, nous aurions mieux saisi les raisons de cette organisation en pôles, cellules, etc. Nous demandons d'avoir les éléments d'orientation stratégique qui sous-tendent cette conception. Dans d'autres documents, vous avez expliqué votre volonté d'organiser l'activité pour répondre aux centres de services avec des agents motivés et engagés. Au-delà même de ce qui a pu satisfaire les agents, il s'agit bien d'une tout autre conception de l'administration.

Mme Valérie MARQUE (CGT) : Par ailleurs, la nomination d'agents prenant d'autres responsabilités doit nécessairement être associée à une valorisation du régime indemnitaire avec une officialisation attestant que ces personnels occupent des postes à responsabilités.

M. Patrick CAMPAGNOLO (UNSA) : Mme MASSELIN a indiqué qu'il y avait 20 postes contractuels, nous aimerions les voir figurer régulièrement sur les organigrammes. La loi permettra davantage le recrutement de personnels contractuels, peut-être en B d'ailleurs. Dans ce cadre, nous souhaiterions que la politique de stagiairisation soit conduite autant que possible. Il conviendra, en outre, de mettre en adéquation et actualiser les régimes indemnitaires, la NBI et les fiches de postes.

Mme Véronique MIQUELLE : Mme MASSELIN va vous répondre.

Mme Sophie MASSELIN : Sur l'uniformisation des termes, beaucoup de dénominations sont liées à l'histoire des services, certains demandant que ces dénominations évoluent, d'autres pas. Nous essayons, progressivement, d'uniformiser les pratiques, mais quelques nuances persistent. Cependant, je ne crois pas que cela entraîne de différences statutaires, y compris en ce qui concerne les postes de responsables. Les modifications apportées au SAGEFD sont dues au fait, qu'en réalité, au quotidien, on appelle « secteurs » ce qui était dénommé « pôles » sur l'organigramme. M. BIDEZ, au sein du PHYDEV nous avons bien pris en compte la charge de travail des différents secteurs de ce service. C'est d'ailleurs en lien avec l'équipe d'encadrement des différents secteurs que les demandes de postes et d'adjoint au responsable ont été envisagées. Je me suis appuyée sur l'équipe d'encadrement pour prioriser les secteurs qu'il convenait d'abonder.

Pour ce qui est des nouvelles problématiques liées à l'hygiène, en particulier dans les sites sociaux, de nouveaux protocoles ont été mis en place par les services, en lien avec la DRH, et ils ont fait l'objet de délégations de CHSCT.

Mme Véronique MIQUELLE : Très bien, nous allons pouvoir voter.

VOTE

Collège des représentants du personnel :

Abstention : CGT (5) et FSU (1) soit 6

Pour : CFTC (3), FO (5) et UNSA (1) soit 9

Collège des représentants de la collectivité :

Pour : membres du conseil départemental (3) et fonctionnaires (7), soit 10

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE L'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE

Direction des Études, de la Programmation et du Patrimoine

- Ajustement de l'organisation du service gestion immobilière

M. Marc LAPORTE : Le Service Gestion Immobilière (SGI) de la DEPP a pour mission l'inventaire patrimonial des biens immobiliers de la collectivité, la gestion administrative, juridique et financière de l'ensemble des biens en location. Le SGI assure également l'ensemble de ces biens, et effectue notamment la passation de polices d'assurances hors parc automobile. Il se compose actuellement de 3 secteurs : le Secteur Affectation et Gestion, qui a en charge l'élaboration des conventions d'occupation des baux, des AOT ainsi que le contact avec les syndicats et les bailleurs ; le Secteur Assurances, qui a en charge la gestion des sinistres en dommages aux biens et en responsabilités ; et le Secteur Comptabilité et Budget, qui gère l'ensemble des affaires comptables et financières du service.

Il est proposé la création du Secteur Actes issu en partie du Secteur Affectation et Gestion. Il aura pour principales missions la rédaction des actes, la centralisation et le suivi juridique de l'ensemble des actes administratifs établis par le SGI. La responsabilité de ce secteur, constitué de 2 cadre A (dont le responsable) et d'un cadre B, sera confiée à un agent de cadre A dont le profil sera principalement juridique.

Pour 2019, l'activité du service consiste en la présentation d'une quarantaine de rapports en commission permanente, la gestion de dossiers importants, comme celui relatif au site Saint-Sébastien par exemple, les heures creuses à Istres, des baux emphytéotiques, des servitudes, les loyers des gendarmeries, etc. Ce nouveau secteur sera apte à répondre aux enjeux importants et complexes posés par les dossiers en cours et à venir.

Mme Véronique MIQUELLE : Merci. M. BIDET a demandé la parole.

M. Bruno BIDET (FSU) : La logique de ce dossier nous échappe un peu. Pourquoi intégrer ce secteur actes dans le SGI ? Pourquoi n'est-il pas intégré dans le Service des Acquisitions et des Recherches, sachant que la collectivité recherche activement des locaux ?

L'absence d'adjoint pose également question, c'est pourquoi nous sollicitons l'affectation d'un adjoint sur l'atelier Maîtrise d'œuvres.

M. Nicolas VALLI (FO) : Nous ne pouvons qu'approuver la création d'un tel secteur, dans la mesure où la direction concernée à la lourde charge de gérer tout notre parc immobilier, de rédiger des actes et d'accompagner juridiquement les projets ambitieux du Département. Ce nouveau secteur avec la création d'un poste d'adjoint au chef de service, répond à la charge de travail et valorise l'exécution de missions de plus en plus importantes. Nous serons attentifs aux demandes qui pourront être formulées compte tenu des évolutions au cours de l'année.

M. CAPONE (CFTC) : S'agissant de l'atelier Études et programmation, un audit par KPMG devait être conduit ; nous souhaiterions en avoir le compte rendu avant le CT d'octobre 2019.

Mme Véronique MIQUELLE : M. LAPORTE va répondre à ces questions.

M. Marc LAPORTE : Concernant le SGI, il nous paraissait nécessaire de renforcer ce service, le Service Acquisitions Recherches ayant pour mission de rechercher des acquisitions et des cessions de biens. Les actes produits dans le cadre de prises en location ou à bail sont des missions attribuées au SGI en charge de la gestion de l'état du patrimoine et non le SAR.

VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité

Direction de la Maintenance et de l'Exploitation

- Ajustement de l'organisation du Service Maintenance des Bâtiments

M. Jean-Loup SOTTY : Ce dossier propose la création d'un 3^{ème} pôle au sein du Service Maintenance des Bâtiments (SMB) qui serait intitulé « Maisons du bel âge et aménagement ». Dans le cadre de la création de nouveaux lieux d'accueil et d'information en faveur des personnes du bel âge, et compte tenu des déménagements réguliers de services de la Collectivité, le SMB est amené à réaliser d'importants travaux d'aménagement des locaux. Ces nouveaux besoins impliquent ainsi qu'il soit renforcé et réorganisé pour y répondre. D'une part, il est proposé de conserver les 2 pôles actuels de maintenance afin d'assurer les travaux courants de maintenance et d'entretien du patrimoine du Département hors HD13 et hors collèges. Ces pôles réorganisés seraient constitués d'un poste de responsable de secteur de catégorie A, de 5 postes de techniciens de catégorie B et d'un poste de secrétaire de catégorie C. D'autre part, il est proposé de créer ce nouveau pôle, constitué d'un poste de responsable de secteur de catégorie A, d'un poste de chef de projets de catégorie A, d'un poste de chef de projets de catégorie B, de 6 postes de techniciens de catégorie B et d'un poste de secrétaire de catégorie C.

M. Jean-François GAST (CGT) : Le SMB a été créé pour gérer les dysfonctionnements du patrimoine de la Collectivité — les problèmes d'ascenseurs à Arenc, notamment. Ces problèmes sont toujours existants et certains postes de ce service toujours vacants, néanmoins, une organisation spécifique pour les Maisons du bel âge est proposée.

M. Bruno BIDET (FSU) : Ce dossier comporte peu d'éléments de contexte ou stratégiques, alors qu'il est question de la création d'un service de 9 agents intervenant uniquement dans les

Maisons du bel âge. Combien de ces maisons seront-elles être ouvertes d'ici la fin de l'année, etc. ? Il est difficile de prendre une décision sur la base d'un dossier aussi peu étayé. De nouveau, on parle de pôles... Il faut qualifier ces pôles de « secteurs », au lieu d'utiliser les termes de cellules ou pôles... Pourriez-vous nous indiquer quand ce nouveau pôle sera-t-il mis en place ? On note un déséquilibre avec autant de techniciens (6) qui vont intervenir dans les Maisons du bel âge que dans toutes les autres structures du Conseil départemental.

M. Nicolas VALLI (FO) : Les créations annoncées représentent de bonnes initiatives. Ceci étant, le Département a de grandes ambitions avec la volonté de progresser rapidement alors que la collectivité rencontre de vraies difficultés pour recruter des techniciens. Je l'avais demandé en pré-CT : il convient de revoir l'attractivité des postes en vue de recruter rapidement des techniciens confirmés. Par ailleurs, il faut compter environ 6 mois entre la réception d'une candidature et le moment où l'agent nommé prend ses fonctions. La collectivité doit se donner les moyens de ses ambitions ; il convient de donner les moyens au directeur et aux agents de pouvoir travailler efficacement.

Mme Farida BOUZID (CFTC) : Concernant l'organigramme, s'agit-il d'un agent de catégorie B et ou de catégorie C ? Par ailleurs, en tant que délégués du personnel, nous ne trouvons pas normal l'absence de délégations CHSCT au sujet de l'ouverture de ces Maisons du bel âge.

M. Patrick CAMPAGNOLO (UNSA) : Pour les 50 Maisons du bel âge prévues, est-il envisagé de louer ou d'acheter les locaux ?

Mme Valérie MARQUE (CGT) : Avez-vous conscience du temps consacré, du personnel recruté, les locaux mobilisés pour les Maisons du bel âge, évidemment une initiative politique, mais pas une mission obligatoire ? Nous sommes opposés à la spécialisation des services.

Mme Véronique MIQUELLY : Nous avons compris depuis longtemps votre opposition au dispositif. Néanmoins, nous ne pouvons pas nous contenter de nos compétences obligatoires.

Mme Valérie MARQUE (CGT) : Nous ne sommes pas réfractaires à l'idée mais à son coût.

Mme Véronique MIQUELLY : Nous avons fait un choix politique. M. PERRIN va répondre à certaines questions.

M. Jean-Marc PERRIN : Je réponds à M. CAMPAGNOLO, en tant qu'élu au patrimoine. Il y a 3 options : acheter, ce que nous essayons de faire le plus souvent possible ; louer, en l'occurrence les locaux nécessiteraient trop de travaux ; et enfin répondre aux nombreuses demandes des mairies désireuses d'accueillir des Maisons du bel âge sur leur commune avec des locaux à disposition. Mme MARQUE, les Maisons du bel âge sont un vrai succès social.

M. Jean-Loup SOTTY : Pour répondre à Mme BOUZID, un agent de catégorie C a fait un excellent entretien et il sera recruté.

VOTE

Collège des représentants du personnel :

Abstention : CFTC (3)

Pour : FO (5) et UNSA (1) soit 6

Contre : CGT (5) et FSU (1) soit 6

Collège des représentants de la collectivité :

Pour : membres du conseil départemental (3) et fonctionnaires (7), soit 10

Direction des Marchés et de la Comptabilité (DMC)

- Ajustement de l'organisation du Service Finances et Comptabilité et changement d'intitulé de la direction

Mme Noële GAZANHES : Le Service Finances et Comptabilité (SFC) est un acteur central de la DGAET au sein de la direction puisqu'il assure le paiement de l'ensemble des factures des directions, hors DFEN, DRP et les marchés de fourniture d'énergie de la DEPP. Le SFC s'occupe aussi du traitement des marchés notifiés de la DGAET ainsi que de l'engagement comptable et du règlement des subventions d'équipement et de fonctionnement versées aux collèges publics et privés.

Compte tenu des grands projets de réorganisation interne en cours dans la Collectivité, y compris la dématérialisation des factures, les nouvelles techniques d'achat développées par la DAP et la complexification de l'exécution des marchés, il est nécessaire de revoir l'organisation du SFC. Aujourd'hui, avec un chef de service, une adjointe au chef de service et 19 agents, ce service est organisé de manière très pyramidale. Aussi il est proposé de créer 3 pôles composés d'un cadre intermédiaire en charge de la gestion du travail des agents mais aussi celle des problématiques des différentes directions de la DGAET et avec un rôle d'interlocuteur lors des paiements. Ces pôles ont été définis par catégorie de paiement et/ou par directions prescriptrices.

Le premier de ces 3 pôles, celui des marchés à prix globaux et forfaitaires, d'exploitation et de fourniture d'énergie, serait composé de 6 agents - 5 agents sont déjà en poste dans le service et un issu du transfert d'un agent de la Direction des marchés et de la comptabilité. Ce pôle s'occupera de la comptabilité des marchés permettant la construction ou la réhabilitation des bâtiments du Département, des marchés d'exploitation des bâtiments et des installations thermiques des collèges publics et des marchés de fourniture d'énergie pour ces mêmes collèges. En 2018, il y a eu 1 206 propositions de mandat.

Le second pôle, dit d'éducation, sera composé de 6 agents et s'occupera du traitement des factures de la Direction de l'Éducation et des Collèges, à l'exception des marchés pris en charge par le pôle précédent. Cela concernera toutes les subventions d'équipement et de fonctionnement versées aux collèges publics et privés, les accords-cadres et les achats de l'UGAP. Ce pôle, qui a fait 3 649 mandats en 2018, est créé à effectif constant.

Enfin, le troisième pôle, qui comptera 7 agents, traitera l'ensemble des accords-cadres liés aux activités bâtementaires de la DGAET. Il sera réalisé à effectif constant ; il s'est occupé de 5 099 mandatements en 2018.

Enfin, avec le départ de l'activité marché à la DAP et à la DME, le périmètre de la DMC se recentrant sur le paiement des factures et sur le volet informatique, la dénomination n'est plus adaptée. Le nouvel intitulé de la direction sera : la Direction de la Comptabilité et de l'Informatique Métiers (DCIM). Ce projet a été présenté le 6 juin à l'ensemble de mes agents, aucun n'ayant émis depuis d'objection.

Mme Véronique MIQUELLY : Très bien merci. M. VALLI a demandé la parole.

M. Nicolas VALLI (FO) : Nous saluons le travail considérable réalisé par les agents de cette direction. Les changements annoncés s'effectuant à effectifs constants, il n'y a par définition aucune perte, c'est une très bonne chose. Cependant, s'il devait y avoir une augmentation de la charge de travail avec des transferts pour la sous-traitance pour la DAP ou la DME, il conviendrait alors de revoir certaines choses et donner à cette direction la possibilité de recruter des agents supplémentaires.

M. Jean-François GAST (CGT) : La présentation est réaliste, en effet, cette direction prend en charge un travail considérable. Il serait judicieux de nous communiquer d'emblée la prochaine

fois un dossier plus étayé. Cette direction et ses agents ont besoin de stabilité, afin que les dispositions en termes d'adaptation et de réponses aux enjeux rappelés soient réalisées dans de bonnes conditions. Le changement de dénomination proposé nous semble aller dans ce sens-là.

VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE STRATÉGIE ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Laboratoire Départemental d'Analyses - Ajustement de l'organisation du LDA

Mme Isabelle MARTEL : Ce rapport présente un ajustement de l'organigramme du LDA pour lui permettre de s'adapter à son évolution et à ses missions de service public.

Nous maintenons 4 secteurs techniques de laboratoire et 3 secteurs support, mais nous proposons de supprimer la fonction de directeur délégué et celle d'adjoint au chef de service du pôle moyens généraux et de renommer l'unité de biologie médicale en unité de biologie humaine au sein du laboratoire de biologie médicale. Cette réorganisation permet aux agents de développer leur polyvalence en intra ou en inter services, et de s'adapter aux prestations réalisées par le LDA dans le cadre de ses missions de service public.

Mme Véronique MIQUELLY : Merci. M. CAMPAGNOLO souhaite prendre la parole.

M. Patrick CAMPAGNOLO (UNSA) : La qualité de vie au travail au sein du LDA est exceptionnelle, nous espérons qu'elle pourra être reproduite. Grâce à l'intégration directe, la mobilité et le reclassement professionnel, la participation à des jurys, et sachant que le Laboratoire est accrédité, certifié tous les 18 mois, la structure évolue positivement. Il est nécessaire de saluer cette progression. La DRH pourrait s'inspirer de ce succès. Une mission de service public peut être assurée par des agents heureux.

M. Nicolas VALLI (FO) : Nous tenons à féliciter les agents et surtout Mme la Directrice pour le travail remarquable réalisé par le LDA. Ce travail a permis de hisser le Laboratoire à un haut niveau. Les agents et la direction du LDA méritent la reconnaissance de l'ensemble des acteurs de la Collectivité.

M. Bruno BIDEZ (FSU) : Nous espérons que le LDA va poursuivre son développement. Nous l'avons dit en pré-CT, la direction en question ne dispose d'aucun adjoint. Comment peut-on fonctionner ainsi pendant les congés, les arrêts quels qu'ils soient ? Nous demandons que soit désigné des adjoints dans chaque service.

M. Jean-François GAST (CGT) : Le LDA est le fruit d'un investissement à long terme de la Collectivité. Dans les années 80, l'État avait transféré ce laboratoire au Conseil Général, lequel a eu raison d'en faire un outil de pointe. Aujourd'hui, le LDA est un bien précieux qu'il nous faut continuer à protéger et à développer.

VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
- Ajustement de l'organisation de la Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche

M. Pierre MALLET : La première modification concerne les attributions du Service Observatoire et Promotion du Territoire (SOPT), qui va se concentrer sur la fonction d'observatoire socio-économique. Ses autres missions, tourisme, stratégie foncière et schéma départemental d'accessibilité des services publics, seront transférées au Service des Grands Projets. En deuxième lieu, il s'agit de rattacher des agents chargés de la gestion de la Réserve naturelle de Sainte-Victoire auprès du directeur adjoint chargé de l'Environnement et non plus auprès du Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire. Cette proposition est justifiée par le fait que l'actuel directeur adjoint est déjà directeur de la réserve par décision préfectorale.

Mme Véronique MIQUELLE : Merci. M. GAST et M. BIDET ont demandé la parole.

M. Jean-François GAST (CGT) : Sur l'organigramme actuel, le Service de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire compte 11 A, 3 B et 5 C. On détache de ce service la cellule Réserve Sainte-Victoire, avec un A et un B ? Néanmoins le compte ne se retrouve pas au niveau du service. L'autre interrogation porte sur le rattachement de cette cellule ; certes, il s'agit d'une réserve d'État importante, qui fait l'objet d'une attention particulière et ancienne de la part de l'Assemblée Départementale, mais pourquoi la Camargue, les Calanques ne font pas l'objet d'un même suivi ? Le personnel, en outre, est déjà sur place, si bien qu'on ne comprend pas l'objectif de cette organisation. Quand cette direction a été créée, les équipes techniques de terrain ont été isolées et la collectivité a favorisé le regroupement à l'HD13, autour des autres missions et du pilotage. Quant à l'observatoire, dès sa création nous avons fait des observations sur son mandat. Aujourd'hui, il est redéfini avec d'autres objectifs politiques liés à d'autres opérations. On ne voit plus l'utilité première de l'observatoire.

M. Bruno BIDET (FSU) : Comment se fait-il qu'il existe un écart de 12 postes entre les organigrammes actuel et proposé ? Par ailleurs, concernant la gestion et le développement de l'activité du Port Vieux de La Ciotat, quelle est la décision d'amélioration des actions ? Quant au Service des Partenariats pour l'Emploi, nous déplorons le manque criant de chantiers d'insertion, dans le domaine environnemental. Nous demandons, comme les professionnels de l'insertion, la mise en place des chantiers de ce type. De nombreux espaces naturels pourraient en bénéficier, ce qui permettrait de lutter contre le chômage en améliorant la qualité de l'environnement.

Mme Véronique MIQUELLE : M. DE CIBON va vous répondre.

M. Hugues DE CIBON : Pour ce qui est du nombre de postes, nous devons refaire le compte, en l'état je n'ai pas d'explication même s'il n'y a pas d'élément dissimulé. La mission concernant la réserve, qui est de conservation, est très différente de celle de l'exploitation des forêts.

M. Jean-Frédéric GUBIAN : Nous allons vérifier le nombre de postes.

M. Hugues DE CIBON : Je vous confirme que la vocation de l'observatoire est de comprendre les mutations du territoire, vocation qui bénéficie à l'ensemble de la Collectivité. Quelle que soit son implantation, il a pour vocation de produire de la donnée sur la totalité des thématiques au bénéfice de la Collectivité. Concernant le Port Vieux de La Ciotat, l'activité sur ce site intervient sur le chantier industriel de réparation de yachts. Mais, comme pour les 7 autres ports, nous sommes, à La Ciotat, gestionnaires de la partie à flot ; il n'y a pas de différence avec le port de

Cassis, de Carro, etc. Néanmoins, La Ciotat nécessite un suivi particulier de l'énorme investissement consenti sur la base de réparation de yachts. Est prévu, dans ce cadre, un deuxième ascenseur à bateaux. Par ailleurs, les sujets relatifs à l'insertion sont traités à la Direction du même nom. Les pactes pour l'emploi nous permettent d'entretenir des relations avec ceux qui offrent des emplois et à qui nous avons demandé d'observer les besoins en emploi pour lesquels nous pourrions proposer des bénéficiaires du RSA. Nous gardons ce lien avec le monde de l'entreprise pour identifier des postes susceptibles d'être pourvus par ces bénéficiaires. Enfin, je rappelle que le Département, à la différence de nombreux autres territoires, gagne davantage d'emplois dans l'industrie que par le passé.

M. Patrick CAPONE (CFTC): Nous avons retrouvé les postes manquants : + 5.

Mme Véronique MIQUELLY : Très bien, merci.

VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Direction des Finances

- Ajustement de l'organisation de la Direction des Finances

M. Alain GAGLIANO : Dans ses grandes lignes, la Direction des Finances est articulée en 3 grands pavés, une équipe de direction, qui assure le pilotage des missions spécifiques ; un service du budget et de la gestion financière, qui a pour missions de préparer et suivre le budget, lever les emprunts ; un service comptable, qui s'occupe des mandats, des factures, des recettes — 100 000 mandats, 50 000 titres chaque année —, et qui fait lien avec le payeur départemental et assure la qualité des comptes. En tout, ce sont 68 agents mobilisés sur ces 3 pavés.

Les enjeux à venir de la direction sont la dématérialisation de toute la chaîne comptable, la mise en place de nouveaux logiciels et de nouvelles réglementations, la réforme des marchés publics. Ces nouveautés vont impacter fortement le fonctionnement de la Direction des Finances. Le compte financier unique devra en outre, à terme, remplacer le compte administratif et le compte de gestion. Il faudra anticiper des évolutions de procédure en lien avec le comptable public. C'est encore avec ce dernier que nous devons travailler sur toutes les problématiques de certification des comptes. En parallèle, nous sommes impactés par la réforme territoriale de la Direction Générale des Finances Publiques. Nous suivons ce que fait l'État en la matière. En matière financière, le Département est engagé dans de vastes programmes d'investissement, il nous revient donc d'améliorer notre niveau d'expertise pour pouvoir par exemple capter les prêts de la Banque européenne.

Il est ainsi proposé notamment d'aligner notre organisation sur les services de la Paierie Départementale et de la DRFIP et de créer un Service des Moyens et Missions Transversales, qui mutualisera la cellule informatique et le service chargé des tableaux de bord au sein de la comptabilité. Cette réorganisation passe aussi par une remise à niveau des effectifs ; nous sommes sur des redéploiements : ma seule ambition est de pourvoir les 6 postes vacants, ce qui permettra d'atteindre à peu près tous nos objectifs.

La dématérialisation de la chaîne comptable a de fortes conséquences sur les procédures et la réorganisation de toute la chaîne de travail. Nous ne sommes pas à l'abri de la survenue de certaines difficultés, y compris lors de la mise en place du portail des factures, le fameux CHORUS PRO, ou concernant le temps de traitement des liquidations... Ultérieurement, d'autres réajustements structurels seront peut-être nécessaires.

Mme Véronique MIQUELLE : M. VALLI, M. CAPONE, M. GAST et M. BIDET ont demandé la parole.

M. Nicolas VALLI (FO) : Avec la présentation de M. GAGLIANO, on comprend que la Direction des Finances se compose de plusieurs secteurs avec des missions diverses et lourdes. Les procédures et les enjeux sont complexes et importants pour l'avenir de la Collectivité. Au vu de la montée en charge des activités du service, on ne peut que se réjouir du fait que des chefs de pôles deviennent des chefs de service, avec une valorisation et une reconnaissance accrues des agents propices à la pleine réalisation des projets dont ils sont porteurs. Nous voterons en faveur de ce dossier, tout en restant vigilant afin que le directeur et les agents puissent disposer des moyens requis pour l'accomplissement de leurs missions dans de bonnes conditions. Il y aura peut-être une discussion entre les directeurs et la DRH autour des recrutements.

M. Bruno BIDET (FSU) : Nous notons la volonté de la Collectivité de transformer les postes de responsables d'équipe en postes de chefs de service — nous espérons que ce qui est possible pour cette direction le sera pour d'autres, notamment à la DSG.

M. Alain GAGLIANO : Vous parlez de l'importante polyvalence des agents, or, selon nous, la polyvalence doit être maîtrisée, avec la DRH en particulier. Actuellement, la polyvalence peut provoquer des risques psychosociaux, on le sait.

M. Patrick CAPONE (CFTC) : M. GAGLIANO annonce 6 postes vacants, pourriez-vous détailler les catégories ?

M. Jean-François GAST (CGT) : Les exposés de M. GAGLIANO apportent des explications très claires sur les chantiers dans lesquels souhaite investir la Direction des Finances. En pré-CT, nous avons abordé la question des postes vacants — 10% des effectifs —, et je me suis penché sur les indicateurs de santé au travail. On constate que pour ceux concernant l'absentéisme, la maladie et les mouvements, cette direction est très fortement impactée. Nous souhaiterions savoir ce qu'il en est exactement du recrutement par rapport à ces problématiques et aux indicateurs RPS du CHSTC auxquels je viens de faire référence.

Mme Véronique MIQUELLE : M. GAGLIANO va vous répondre.

M. Alain GAGLIANO : Il y a bien aujourd'hui 6 postes vacants, 2 au sein du Service du Budget — un C et un B, des chargés de secteur budgétaire : ils vont préparer le budget et suivre une partie de son exécution. Nous travaillons avec la DRH sur le recrutement de ces postes. Sur le Service de Gestion Immobilière, il y a 1 poste de catégorie B vacant. Je souhaite recruter un agent doté d'une certaine technicité. Pour le Service Qualité Comptable, il y a un poste de B à pourvoir, un poste très technique puisqu'il s'agira de travailler sur la problématique de la dématérialisation. Ce n'est pas facile de trouver des candidats. Puis, il reste à pourvoir 1 ou 2 postes vacants de catégorie C au sein du Service Dépenses Recettes, et 1 poste de C au secrétariat.

Le taux d'absentéisme dans notre direction est au-dessus de la moyenne, mais cela est dû aux accidents de la vie, longue maladie, difficultés récurrentes... En matière de polyvalence, il faut, en effet, trouver un certain équilibre entre tout faire faire aux agents et les mettre en difficulté.

VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité

Direction des ressources humaines

- Ajustement de l'organigramme du Service de l'Action Sociale

M. Henri SANCHEZ : Cet ajustement concerne la médiathèque de l'Hôtel du Département. Elle propose aux agents adhérents, moyennant une cotisation annuelle de 8 euros, d'emprunter des livres, des films et des CD pour leur usage personnel et familial. Elle est composée des 3 agents qui s'occupent de la gestion des prêts, du renouvellement du fonds documentaire, de l'établissement des bons de commande, de la réception des achats et du catalogage des documents. La gestion des adhésions est assurée quant à elle par un agent régisseur du Service de l'Action Sociale. Il est à noter que le nombre des adhérents connaît un fléchissement constant depuis plusieurs années, en raison notamment de l'évolution des usages numériques en matière de cinéma et de musique.

Il est donc proposé d'intégrer la médiathèque au sein du Service de la Documentation de la DSG, avec l'objectif de créer une nouvelle dynamique reposant sur la complémentarité entre ces deux domaines. Géographiquement, les locaux de la médiathèque et de la documentation sont attenants, ce qui va faciliter l'intégration physique de l'équipement à ces deux pôles. L'évolution numérique entraînant l'obsolescence des CD et des DVD, doit conduire la médiathèque à recentrer son activité sur le prêt de livres adultes et jeunesse, et à développer de nouvelles modalités d'emprunt sur des supports dématérialisés. La fusion de la médiathèque avec un service spécialisé proposera une plus large ouverture au public et permettra de bénéficier de toutes les compétences attachées à ce service. Enfin, cette nouvelle organisation permettra de faire mieux connaître l'activité et d'assurer une prestation adaptée aux usages modernes.

Au final, la DSG assurera la gestion du personnel dédié ainsi que le fonctionnement de l'activité et le budget dédié à la médiathèque sera aussi transféré. En revanche, la gestion des cotisations des adhérents restera du ressort de la DRH, *via* le régisseur du Service l'Action Sociale.

Mme Véronique MIQUELLY : M. RENIER va compléter cette présentation.

M. Bernard RENIER : Le service reste apprécié des agents, puisque nous comptons encore 260 adhérents et plus de 10 000 prêts par an, le livre représentant 50% de ces prêts. Les CD et les DVD sont moins prisés. Dans ce contexte, la volonté du Service Documentation, en intégrant en 4^{ème} secteur du service la médiathèque, est de proposer de nouveaux supports aux adhérents, en passant peut-être au streaming. Le but est de dynamiser cette activité et de développer l'attractivité de ce pôle.

Mme Véronique MIQUELLY : Très bien. M. JANOYER a demandé la parole.

M. Eric JANOYER (CGT) : La dématérialisation concerne le fonds documentaire audiovisuel actuel ou prévoyez-vous le renouvellement et l'augmentation des titres proposés ? Est-ce que la mise à disposition des usagers de cette dématérialisation se fera au travers d'une plateforme multimédia internalisée ou ferez-vous appel à un prestataire privé ? La CGT ne voudrait pas que l'évolution de la médiathèque entraîne une externalisation partielle de ses activités. Nous pensons que pour redynamiser il faut aussi faire connaître le fonds documentaire, et il faut que les agents puissent le consulter. Or, dans le rapport, il est indiqué que le logiciel de catalogage ORPHÉE est utilisé. Ce logiciel comporte un module de consultation qui fonctionne sur Internet : pourquoi ne pas mettre un simple lien sur l'intranet pour mettre à disposition de tous les agents les titres et références proposés par la médiathèque ?

M. Bruno BIDET (FSU) : Notre intervention ira dans le même sens. Nombreux sont ceux qui, parmi les nouveaux arrivants, ne connaissent pas l'existence de ce fonds ni, de manière plus générale, les droits dont ils peuvent bénéficier au sein de la Collectivité. Il faudrait promouvoir

la médiathèque et des services qu'elle propose, ce qui permettrait certainement d'accroître le nombre d'adhérents.

M. Nicolas VALLI (FO) : La Collectivité se doit de prendre le virage du numérique, compte tenu du retard déjà accumulé en la matière et de cette baisse du nombre d'adhérents de la médiathèque. Il est nécessaire de communiquer autrement, de manière peut-être plus moderne, en direction des nouveaux arrivants pour les faire revenir vers le Service Documentation.

Mme Farida BOUZID (CFTC) : Nous espérons également que toutes les personnes porteuses d'un handicap seront prises en compte. Nous restons très attachés au format papier des livres, mais nous pensons aussi à toutes celles et à tous ceux qui sont malvoyants et auxquels nous pourrions proposer des audio-livres. Profitons de cette réorganisation pour proposer à tous nos agents un accès au livre, afin qu'ils puissent profiter pleinement de la médiathèque.

Mme Véronique MIQUELLY : M. GUBIAN et M. RENIER vont vous répondre.

M. Jean-Frédéric GUBIAN : Je tenais d'abord à remercier M. RENIER et les services de Mme MASSELIN pour leur travail, dans une réflexion constructive, entre directions. Nous mettrons en œuvre les moyens techniques pour permettre l'accès de tous à la médiathèque, tout en conservant l'existant, à savoir les livres classiques en particulier. M. BIDEF, je rappelle qu'à chaque journée d'accueil des nouveaux arrivants, ceux-ci sont informés de l'existence de la médiathèque.

M. Bernard RENIER : Notre volonté n'est pas de basculer immédiatement vers le numérique, bien sûr, la médiathèque continuera à proposer des livres. Mais nous explorons les possibilités offertes par l'ebook. Les CD étant en voie de disparition, nous basculerons plus vite sur du numérique en matière de musique. Nous prospectons ce qui peut être fait *via* des plateformes externes. Nous avons pour l'heure des idées mais pas encore de propositions à vous soumettre. Quant aux DVD, il n'est pas question de mettre au rebut tout ce qui a été acheté jusqu'à présent mais de basculer progressivement vers une offre numérique parallèle. À ce niveau-là, nous réfléchissons en vue de faire des propositions de service intéressantes pour les adhérents dans quelques mois. Pour faire connaître la médiathèque, le Service Documentation est systématiquement présent lors des journées d'accueil des nouveaux arrivants. Nous pensons faire une journée portes-ouvertes à la rentrée pour faire découvrir le Service et attirer les usagers. La médiathèque et la documentation sont bien situées au niveau de l'atrium. En outre, nous allons profiter de la mise en place du nouvel intranet et du nouveau système *share point* pour mettre en ligne des outils plus intéressants, des fichiers plus évolués permettant d'avoir accès à des résumés de livres, des jaquettes de DVD... Pour l'offre en direction des personnes handicapées, il faut être conscient que notre budget est relativement peu élevé. Notre marge de manœuvre est limitée mais nous travaillerons à élargissement de l'accès du Service au plus grand nombre d'usagers possible. Enfin, nous allons discuter d'un élargissement des heures d'ouverture.

Mme CALLET, Vice-Présidente du Conseil départemental, quitte la séance.

VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité

Direction des ressources humaines

- Astreintes et permanences : actualisation du périmètre

Mme Muriel JULIEN : Nous avons 3 directions concernées. La DGAET, Direction de la maintenance et de l'exploitation, Service des Prestations Urgentes, où nous ajoutons 1 astreinte de décision pour un cadre pour la semaine, la nuit et le weekend et 2 astreintes d'exploitation pour la semaine, la nuit et le weekend. La DGAET, Direction de la Forêt et des espaces naturels sensibles, où nous ajoutons 1 astreinte de décision pour les weekends et jours fériés pour le directeur. Enfin, la DGAET, Direction des Routes et des Ports, où nous procédons à une mise à jour du nombre d'arrondissements et où nous ajoutons 3 astreintes d'exploitation de semaine pour le Service Maintenance des Ateliers.

VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité

Direction des ressources humaines

-Télétravail : élargissement du dispositif

M. Sébastien CARAMANNO : Notre collectivité s'est engagée à partir de 2017 dans une expérimentation du télétravail au bénéfice, dans un premier temps, d'agents reconnus RQTH puis, dans un second temps, au bénéfice des aidants familiaux. Aujourd'hui, la collectivité souhaite élargir le dispositif, notamment aux agents de la Direction Juridique qui s'est portée volontaire. Si cette expérimentation, d'une durée de 6 mois s'avère positive, ce dispositif pourra être ouvert plus largement à d'autres agents, à condition que les fonctions et activités soient compatibles et que l'agent se porte volontaire. Pour participer, une validation technique de la DSIUN est nécessaire, afin que l'agent puisse mener à bien les missions télétravaillées. Le nombre de jours télétravaillés reste de 3 jours maximum par semaine, conformément au décret. Il n'y a pas de possibilité de télétravailler en demi-journée, l'idée étant de participer à l'amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail, en limitant donc les trajets domicile-travail. Cette démarche s'inscrit en outre dans la politique environnementale du Département. Seule exception à la durée de 3 jours maximum : la préconisation d'un médecin de prévention pouvant étendre cette durée. L'approche préconisée est forfaitaire du temps de travail sur une journée. En outre, l'agent télétravailleur doit se conformer aux règles relatives à la protection des données en vigueur.

La mise en œuvre reste identique, à savoir une fiche de candidature et un protocole individuel qui définit les modalités de cette mise en œuvre. Pour ce qui est de la prise en charge des coûts, la DSIUN fournit un ordinateur portable, l'agent devant mettre à disposition des locaux et des conditions adaptées à la réalisation de ses tâches.

Mme Véronique MIQUELLY : M. FERNANDEZ a demandé la parole.

M. Louis FERNANDEZ (FO) : Nous saluons l'élargissement de la phase expérimentale du télétravail, décision faisant suite à la revendication de FO, entre autres lors du CHSCT plénier du 6 novembre 2018. Nous ne doutons pas que tout sera mis en œuvre pour que cette expérimentation au sein de la Direction Juridique connaisse une issue positive, en vue de permettre à tous les agents du Conseil Départemental, qui le souhaitent évidemment, et dont les missions sont télétravaillables, de bénéficier du télétravail.

M. Bruno BIDEZ (FSU) : Nous savons depuis une étude de l'ADEME en 2015, que le télétravail permet de diminuer d'environ 30% les impacts environnementaux. Or, on poursuit une expérimentation... Nous plaçons pour l'élargissement le plus vaste possible du télétravail au

sein de la Collectivité. Par ailleurs, nous trouvons gênants que vous ne reveniez pas, dans le cadre de cette nouvelle expérimentation, sur une critique que nous avons adressé concernant la non prise en compte du temps complet de travail effectué par l'agent à son domicile, même si cela dépasse les 7 heures. Bénéficiaire du télétravail ne signifie pas qu'il faille renoncer au droit au CET, à la RTT, etc. Par ailleurs, nous regrettons que, dans le rapport, on dise que l'absence de primes est compensée par l'économie réalisée par les déplacements moindres. C'est un peu réducteur, sachant que le télétravail réduit le nombre d'accidents de la route pendant les trajets domicile-travail.

Mme Farida BOUZID (CFTC) : L'utilisation de la connexion internet personnelle de l'agent est aux frais de ce dernier. Or, si l'agent réside en ville il n'y a pas de difficultés de connexion ; en revanche, s'il habite dans un territoire isolé, il s'avère très compliqué de disposer d'une connexion performante et cela est plus onéreux. De plus, les volontaires au télétravail résident généralement loin de leur lieu de travail. De nouveau, nous demandons l'examen de la possibilité d'une participation du Département aux frais de connexion internet des télétravailleurs.

M. Patrick CAMPAGNOLO (UNSA) : Le télétravail est un moyen efficace pour améliorer la qualité de vie au travail. Nous pensons que le gain de qualité de vie peut être considérable pour ceux éligibles à ce dispositif. Il en va de même pour la Collectivité car la productivité des agents n'est pas affectée dans ce cadre. Certaines collectivités ont expérimenté avec succès la mise en place de sites déconcentrés de télétravail, situés près du lieu de résidence des agents. C'est une idée à explorer. Ensuite, si le télétravail tend à se généraliser, il faudra se pencher sur la question du nombre d'encadrants dédiés.

M. Jean-François GAST (CGT) : Nous saluons les expérimentations rappelées dans le rapport, tout en continuant de rappeler les garde-fous de la Charte nationale signée par les organisations syndicales. Le travail est une œuvre collective qui doit être sans cesse améliorée et respectée. Le télétravail sur la base du volontariat est une bonne chose, et nous devrions avoir un inventaire des postes et des situations qui se prêteraient au télétravail. Mais nous pensons que le nombre de 3 jours réalisés en télétravail est trop élevé. La moitié du travail doit être effectué au sein même de l'unité de travail. Dans le monde, ce qui caractérise le travail, c'est l'isolement, une exploitation supplémentaire et de mauvaises conditions de travail. Le droit à la déconnexion est un autre problème lié à ce dispositif. Le travail n'empêche pas les expérimentations, les adaptations et la prise en compte des situations personnelles. Le télétravail est un processus à canaliser.

Mme Véronique MIQUELLY : Très bien. M. GUBIAN va vous répondre.

M. Jean-Frédéric GUBIAN : Nous pensons que le télétravail volontaire représente une avancée globale pour la Collectivité, y compris en matière environnementale. Bien sûr, nous prenons notre temps en ouvrant progressivement le dispositif aux personnes handicapées, puis aux aidants et enfin à une direction généraliste. Nous sommes conscients que tous les métiers ne sont pas télétravaillables. Je rappelle qu'il est hors de question qu'un directeur impose le télétravail, de même qu'il est hors de question qu'un agent impose à sa direction de partir dans un métier télétravaillable. Nous considérons qu'il est important de prendre le temps nécessaire pour bien faire les choses. À ce jour, nous sentons un réel engouement pour le télétravail, qui répond, pour certains, à un vrai besoin. Néanmoins, les contraintes techniques et financières ne sont pas négligeables. Des centres potentiels de télétravailleurs, par exemple, nécessiteraient de la part de la Collectivité d'engager des efforts conséquents. Tout doit être pris en compte. Enfin, le temps de travail pris en compte est celui effectué par le télétravailleur : s'il est sur 5 jours,

c'est 7 heures par jour. On ne crédite pas des heures en plus à domicile. Conserver le cadre habituel de l'agent permet aussi de fixer des limites.

VOTE

Le rapport est approuvé à l'unanimité

Direction des ressources humaines - Règlement spécifique ARTT du CIRD

Mme Véronique MIQUELLY : Le dossier vous a été présenté lors du Comité de suivi RTT du 12 juin 2019. Suite à cette réunion, une version modifiée du règlement vous a été adressée. Je vous rappelle les votes : CFTC, FO, UNSA, FSU : pour ; CGT : contre. Comme l'exige la règle, je vous demande de voter à nouveau dans le cadre du CT.

VOTE

Collège des représentants du personnel :

Pour : CFTC (3), FO (5), FSU (1) et UNSA (1) soit 10

Contre : CGT (5)

Collège des représentants de la collectivité :

Pour : membres du conseil départemental (2) et fonctionnaires (7), soit 9

M. Jean-François GAST (CGT) : Nous tenons à cette occasion à réaffirmer qu'il s'agit d'une première attaque contre le règlement général de la RTT de la Collectivité.

Mme Véronique MIQUELLY : C'est noté.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MIQUELLY remercie les participants et lève la séance.

La Présidente du Comité technique



Véronique MIQUELLY

Le Secrétaire de séance



Jean-Frédéric GUBIAN

Le Secrétaire adjoint de séance



Nathalie JAMME

